

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

(District Saint-Thomas-d'Aquin)

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **6 juillet 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative aux lots 4 917 177 et 4 932 663, propriété d'Agrocentre St-Hyacinthe inc.

Cette demande consiste à permettre un indice d'occupation au sol minimal de 15 % pour les immeubles sis aux 7605 et 7755, avenue Duplessis, alors que la grille de spécifications du règlement d'urbanisme numéro 350 fixe à 25 % le pourcentage minimal d'occupation au sol pour un terrain situé dans la zone d'utilisation industrielle 3090-I-12 et ce, dans le cadre d'un projet de remembrement des lots 4 917 177 et 4 932 663.

Conformément à la résolution numéro 20-287 adoptée le 19 mai 2020, le Conseil a choisi de remplacer la procédure d'audition pour la dérogation mineure projetée pour ce projet, par un appel de commentaires écrits.

Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante : <https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 3 juillet 2020 inclusivement. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Saint-Hyacinthe, le 17 juin 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière